



**HAL**  
open science

## Art et enjeux politiques en méditerranée : les tombes des gouverneurs de Minorque (1759-1783)

Émilie Roffidal

► **To cite this version:**

Émilie Roffidal. Art et enjeux politiques en méditerranée : les tombes des gouverneurs de Minorque (1759-1783). Rives Méditerranéennes, UMR TELEMME, 2018, L'Académie de peinture, sculpture et architecture civile et navale de Marseille 1753 1793, pp.71-85. 10.4000/rives.5373 . hal-01834543

**HAL Id: hal-01834543**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01834543>**

Submitted on 10 Jul 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Emilie Roffidal  
CR CNRS  
UMR 5138, laboratoire FRAMESPA

**« Art et enjeux politiques en méditerranée :  
les tombes de gouverneurs de Minorque (1759-1763) »**

« CY CIST  
HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR JEAN TOUSSAINT DE LA PIERRE  
MARQUIS DE FREMEUR, SEIGNEUR DE KARMADIO ROSNERHO  
PENDREF ET AUTRES LIEUX SITUEZ EN BRETAGNE, CHEVALIER  
DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE ST LOUIS, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES  
ARMÉES DE SA MAJESTÉ TRES CHRÉTIENNE,  
GOUVERNEUR DE MONTINEDY, COMMANDANT POUR LE ROY DANS  
L'ISLE MINORQUE OÙ IL EST DÉCÉDÉ LE 2 AVRIL 1759 DANS  
LA 62<sup>ÈME</sup> ANNÉE DE SON ÂGE.  
CE MARBRE A ÉTÉ POSÉ PAR LES ORDRES DU ROY LOUIS  
QUINZE POUR CONSERVER ET HONORER LA MÉMOIRE D'UN SUJET  
VERTUEUX ET FIDÈLE ».

Cette inscription funéraire, placée dans le bas-côté droit de l'église Santa Maria de Port-Mahon, marque la tombe du marquis de Frémur, l'éphémère gouverneur de Minorque, nommé le 1<sup>er</sup> mai 1758 et décédé le 2 avril 1759. Une deuxième épitaphe en latin, scandée par la même référence prestigieuse au roi Louis XV, lui fait pendant : elle est dédiée au comte de Lannion, gouverneur de l'île de 1756 à 1758, puis de 1759 à 1762, année de son décès<sup>1</sup>. Commandés au sculpteur marseillais Jean-Michel Verdiguier (1706-1796), directeur de l'Académie de peinture et de sculpture de Marseille, ces deux tombeaux muraux<sup>2</sup> sont, somme toute, assez modestes en dépit de la prestigieuse référence royale. Ils dépassent cependant le cadre de la micro-histoire locale et témoignent bien au contraire d'un certain nombre d'enjeux spécifiques, propres aux territoires situés aux frontières du royaume.

Ces commandes, qui sont documentées par une trentaine de lettres croisées rédigées entre 1759 et 1763, mobilisent des individus à Versailles, Minorque ou encore Marseille<sup>3</sup>. À ce titre, elles s'inscrivent dans une chaîne relationnelle de commande relativement complexe qui dépasse la simple sphère familiale des défunts. Il convient ainsi de réfléchir à la place des différents acteurs mobilisés - qu'ils soient commanditaires, intermédiaires ou artistes -, et d'interroger la charge symbolique de ces « objets » dans un contexte politique très particulier, celui de la guerre de Sept Ans. Se dessine également en filigrane la question de l'impact des faits de guerre sur la production littéraire et artistique, tout comme le rôle de Marseille comme interface du pouvoir royal en méditerranée. Quelles intentions ont présidé à la mise en place

---

<sup>1</sup> « *Hic jacet / Hyacinthus Cajetanus comes de Lannion / Armoricae parium unus / nec ulli secundus Generis nobilitate / Regionum ordinum eques torquatus / Exercituum legatus generalis / Balearicae minoris gubernator / Militibus, civibus, suis, exteris / Aequi carus / Obiit / die octobris II. AU il MDCCLXII aetat.X / Ce marbre a été posé par les ordres du roi Louis XV / pour honorer et conserver la mémoire d'un sujet / vertueux et fidèle* ».

<sup>2</sup> Concernant la définition des termes employés - « tombeau », « dalle funéraire », « épitaphe », « monument funéraire », se reporter aux définitions données dans *Thésaurus. Objets religieux du culte catholique*, Paris, Éd. du Patrimoine, 1999, p. 113-117.

<sup>3</sup> Il s'agit de documents inédits conservés dans les fonds de l'Intendant de Provence aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, dépôt d'Aix-en-Provence, C 2922, Minorque (1759-1763). La documentation du musée historique de Minorque ne possède pas de documents, ni la bibliothèque municipale où sont conservés les fonds d'archives.

de ces tombes ? Dans quelle mesure et selon quelles modalités s'inscrivent-elles dans une volonté de marquer un territoire et ses frontières ? Quels sont les autres supports mobilisés pour mettre en valeur et diffuser les conquêtes territoriales françaises ? À cet égard, de quelle manière Marseille s'inscrit-elle dans le paysage national, alors même que l'arsenal des galères a été transféré à Toulon entre 1748 et 1750 ? Ses institutions académiques sont-elles des relais efficaces des aspirations royales d'expansion en méditerranée ? Voici quelques interrogations auxquelles ce papier entend répondre, et contribuer ainsi aux recherches menées autour de l'Académie de peinture et de sculpture.

### **Minorque, microcosme européen et mondial**

Il convient tout d'abord de rappeler la place de Minorque – petit territoire de moins de 700km<sup>2</sup> – à l'échelle méditerranéenne, européenne et plus largement mondiale au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Anglaise depuis 1708, Minorque devient française au mois de juin 1756 à l'issue d'une bataille navale et terrestre alors largement commentée et documentée. La bataille de Minorque - ou victoire de Mahon, du nom de sa capitale - intervient quelques mois après deux années difficiles pour le royaume de France. L'Angleterre semblait alors plus assurée que jamais et, sans l'avoir encore officiellement déclarée, elle menait une guerre efficace contre les intérêts français en Amérique du nord, particulièrement en Louisiane, en Nouvelle-France et à Terre-Neuve. La Royal Navy avait saisi, par ailleurs, plus de 300 navires de commerce français sur l'ensemble des mers. Pour parer aux défaites et aux désillusions qui se succèdent, une opération est préparée à Paris et à Toulon dans le plus grand secret, tout en laissant filtrer des informations contradictoires pour induire en erreur l'ennemi<sup>5</sup>. Les troupes parties du port de Marseille, puis de Toulon, sont dirigées par le Maréchal de Richelieu (1696-1788), et le commandement de la flotte est assuré par Michel Barrin de La Galissonnière (1693-1756)<sup>6</sup>. Le *Journal historique de la conquête de l'Isle de Minorque en 1756*, qui reprend les grandes lignes du rapport de la Galissonnière<sup>7</sup>, donne les détails des manœuvres opérées par la flotte française contre la flotte anglaise du général John Byng (1704-1757), ainsi que les différentes étapes de la conquête terrestre.

Ce succès français s'inscrit au cœur de l'année 1756 qui constitue un tournant décisif dans les rapports de force entre les grandes puissances. En janvier 1756, Georges II, roi d'Angleterre et électeur de Hanovre, signe un traité de neutralité avec la Prusse de Frédéric II, le monarque « éclairé » et ami des philosophes. L'Autriche et la France s'engagent alors dans un renversement des alliances et le 1<sup>er</sup> mai de cette même année à Jouy, au terme de tentatives d'approches et de négociations menées notamment à Vienne par le duc de Choiseul, cette alliance est scellée. Ces deux événements conjoints, qui prennent finalement à contre-pied

---

<sup>4</sup> ACERRA, Martine, MERINO, José, MEYER, Jean, *Les marines de guerre européennes : XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1988 ; ACERRA, Martine, ZYSBERG, André, *L'essor des marines de guerre européennes. 1680-1790*, Paris : éd. Sedes, coll. « Regards sur l'histoire », 1997 ; CROUZET, François, *La guerre économique franco-anglaise au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris : Fayard, 2008 ; DULL, Jonathan, *La Guerre de Sept Ans. Histoire navale, politique et diplomatique*, Bécherel : Les Perséides, 2009 ; BAUGH, Daniel, *The global Seven Years War, 1754-1763. Britain and France in a Great Power Contest*, Londres : Longman, 2011 ; DZIENBOWSKI, Édmond, *La guerre de Sept Ans : 1756-1763*, Paris : Perrin Ministère de la Défense, 2015.

<sup>5</sup> LE BOT, Pierre. *La bataille de Minorque*. Mémoire de master mis en ligne sur Centre d'étude stratégique de la Marine. 2011, p. 314.

<sup>6</sup> VERGE FRANCESCHI, Michel. « Un tricentenaire : 1693-1993. M. de La Galissonnière (1693-1756) le vainqueur de Minorque (1756) ». *Histoire, économie et société*, 1997, 16<sup>e</sup> année, n°1. La Marine XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, p. 99-116.

<sup>7</sup> <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k100919q>.

l'opinion publique, créent une nouvelle carte des forces, élargie par l'adhésion de la Russie, de la Suède, de la Saxe et de l'Espagne à l'alliance franco-autrichienne. Il s'agit d'une véritable mutation diplomatique mettant fin à plus de trois cent ans d'inimitié entre les Bourbons et les Habsbourg. Quelques jours après la signature du traité de Jouy (ou premier traité de Versailles), la France lance sa flotte et ses troupes en direction des Baléares : le 20 mai a lieu le combat naval au large de Mahon et le 29 juin la reddition totale de l'île. Cette victoire, que d'aucuns considéreront comme « molle »<sup>8</sup>, sonne pourtant comme un événement majeur et l'exécution du général anglais John Byng, à l'issue d'un procès retentissant, contribue sans doute à cristalliser l'attention sur ce petit territoire et à mettre en exergue son importance stratégique.

Avec cette victoire, Minorque devient la tête de pont de la présence française en méditerranée, à proximité immédiate des alliés espagnols de Majorque mais surtout non loin des anglais de Gibraltar. L'administration militaire de l'île est alors confiée à un des acteurs de sa conquête, Hyacinthe Gaëtan comte de Lannion (1719-1762) qui s'était illustré lors de l'attaque du Fort Saint-Philippe<sup>9</sup>, puis à Jean-Toussaint de la Pierre marquis de Frémeur (1696-1759). Seule victoire navale française de toute la guerre de Sept Ans, Minorque apparaît comme un symbole fort. C'est le témoin matériel d'une offensive réussie sur des frontières rendues mouvantes par la poussée anglaise en Europe, en Amérique du Nord, aux Antilles, aux Indes qu'en Afrique. Cette présence française fut cependant de courte durée puisque à l'issue des premiers accords de Fontainebleau en 1762, et surtout du Traité de Paris signé le 17 février 1763, l'île est rendue aux Anglais. Les commandes des tombeaux de Frémeur et de Lannion s'inscrivent ainsi dans cette brève parenthèse française dans l'histoire des Baléares.

### **Les acteurs de la commande : une triangulation Versailles, Marseille, Minorque**

La première tombe installée dans l'église Santa Maria de Mahon est celle du deuxième gouverneur de l'île, le marquis de Frémeur, décédé le 2 avril 1759. La mort du comte de Lannion, le 21 octobre 1762, qui l'avait précédé et lui avait succédé dans cette fonction, suscite également la pose d'une plaque de marbre pour marquer le lieu de sa sépulture. Ces deux hommes ont en commun un ancrage breton, une carrière dans les armes - tout particulièrement lors des campagnes sur le territoire de Gênes en 1747 - et une activité de gouverneur. Avant d'être nommé à la tête de l'administration militaire de Minorque, Frémeur avait été en charge du commandement militaire de la ville de Montmédy<sup>10</sup>, aux frontières nord-est du royaume, et Lannion de Marseille où il avait pu déployer toute son attention à la rénovation des défenses de la ville<sup>11</sup>.

Leurs décès successifs donnent lieu à la commande de tombeaux qui mobilisent un certain nombre d'acteurs aussi bien à Versailles, Marseille ou Minorque. Le commanditaire originel en est Louis XV, par la voie du maréchal de Belle Isle<sup>12</sup> pour la commande de 1759

<sup>8</sup> Sur le sujet, se reporter à l'introduction de Pierre Le Bot dans LE BOT, Pierre, *op. cit.*, p. 3-5.

<sup>9</sup> Ce fort est situé à l'entrée du port de Mahon.

<sup>10</sup> *Gazette de Brunswic*, à Brunswic chez Claude Le Beau, 16 août 1756, p. 274.

<sup>11</sup> Archives municipales, Marseille, EE 34/7, « Lettre du marquis de Lévis-Mirepoix annonçant l'arrivée du comte de Lannion pour commander Marseille », 26 oct. 1746 ; EE 35/5, « État des sommes payées par la ville de Marseille pour les fortifications ordonnées par le comte de Lannion », 30 nov. 1746.

À Minorque, les documents d'archives attestent de son souci de documenter le territoire : BNF, Arsenal, MS-6435 (70), « Etat général des habitans de l'Isle Minorque, envoyé par M. le comte de Lannion, gouverneur de Minorque, le 31 octobre 1756 ».

<sup>12</sup> Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle (1684-1761) est petit-fils du surintendant Fouquet. Il s'était notamment illustré en 1746 lors de la défense du Dauphiné et de la Provence et Michel-François Dandré-Bardon lui avait dédié un ouvrage (DANDRÉ BARDON, Michel-François. *Le passage du Var, ou L'incursion des autrichiens en Provence*. Paris : impr. Thiboust, 1750). Dans ses mémoires, il s'attribue l'idée de la conquête

et du duc de Choiseul<sup>13</sup> pour celle de 1762. L'un et l'autre sont alors secrétaires d'État au département de la Guerre, et leurs lettres rédigées à Versailles marquent la dimension politique de l'événement<sup>14</sup>. Pour mener à bien ces projets, Belle-Isle comme Choiseul choisissent de se rapprocher de Charles des Gallois de la Tour (1715-1802), premier président du parlement de Provence, plutôt que du fastueux gouverneur de Provence, Honoré-Armand duc de Villars (1702-1770). Gallois de La Tour, relai incontournable du pouvoir royal en Provence, avait d'ailleurs été particulièrement actif lors de la campagne de Minorque, en parvenant à lever les fonds qui manquaient pour financer l'expédition. À l'échelle locale, c'est un homme de réseaux, désireux de maintenir une cohésion de corps entre les parlementaires<sup>15</sup> et investi dans les institutions académiques. Il est ainsi membre de l'Académie de peinture et de sculpture de Marseille, et ce depuis sa fondation en 1753.

Pour rédiger le contenu de l'épithaphe et choisir l'artiste capable de réaliser le tombeau de Frémeur, Gallois de La Tour s'adresse à M. de Robineau. Ce nouvel intermédiaire est Pierre de Robineau (1691-1764), commissaire des guerres mais également directeur de l'Académie des belles-lettres de Marseille<sup>16</sup>. C'est donc lui, et non Gallois de La Tour, pourtant membre de l'Académie de peinture de Marseille, qui pose le choix du sculpteur Jean-Michel Verdiguier (1706-1796) : l'artiste est présenté comme étant « le plus en état de travailler avec élégance le marbre<sup>17</sup> », mais de ses fonctions de direction au sein de l'Académie de peinture il n'en est soufflé mot. À cette date, Verdiguier qui s'était fortement impliqué dans la fondation<sup>18</sup>, semble prendre ses distances avec l'institution, tout du moins il se concentre sur l'élargissement de son réseau et l'obtention de chantiers dans un espace géographique plus ample. Pour la commande du tombeau de Frémeur, il propose d'ailleurs de se rendre en personne à Mahon pour installer l'ouvrage, preuve de son souhait de quitter Marseille et sa région. Les raisons en sont vraisemblablement financières, et son empressement à se faire payer la commande traduit les difficultés du marché artistique local. Il invoque ainsi « la dureté du temps » et « la faiblesse de sa fortune<sup>19</sup> », qu'il met contraste du retard de paiement occasionné par les frais de « polis » et de « mise en place ».

La commande de 1762, quant à elle, marque une étape supplémentaire dans la carrière du sculpteur : elle s'inscrit directement dans la dynamique d'un départ vers Madrid « où il compte mieux faire ses affaires<sup>20</sup> ». Sa position de directeur de l'Académie de Marseille<sup>21</sup> est

---

de Minorque (*Testament politique du maréchal duc de Belle-Isle*. Amsterdam : Aux dépens des libraires associés, 1761, p. 110).

<sup>13</sup> Étienne-François de Choiseul (1719-1785).

<sup>14</sup> AD. B.D.R. (Aix), C 2922, Lettre de M. de Belle Isle à M. de la Tour, Versailles, 2 juin 1759 : « J'ay l'honneur de vous envoyer Monsieur l'inscription d'une épithaphe que le roy désire qui soit mis à ses frais sur le tombeau de M. de Fremeur. Vous serez agréable de le faire graver sur un marbre à Marseille, et de faire transporter ensuite ce marbre à Mahon par le premier bâtiment qui partira pour Minorque quand la mer sera libre, en l'adressant à M. de Causan pour qu'il le fasse poser ; et sera nécessaire que vous vous entendiez avec luy pour dresser l'état de la dépense qui sera faire à cette occasion, tant pour l'achat du marbre et le prix de la gravure que pour les frais du transport et ceux de l'emplacement, et que vous me l'envoyez pour que j'en ordonne le payement ».

<sup>15</sup> Son positionnement au sein du parlement de Province est décrit comme étant celui d'un *primus inter pares* (EMMANUELLI, Marcel François-Xavier. « Une première présidence de Parlement, Aix-en-Provence à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ». In : *Mélanges offerts au professeur Maurice Gresset*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, janv. 2008, p. 229-234).

<sup>16</sup> Il exerce cette fonction depuis l'année 1726 (DASSY, Louis Toussaint, *L'Académie de Marseille, ses origines, ses publications, ses archives, ses membres*, to. 3. Marseille : Barlatier-Feissat, 1877, p. 72-74).

<sup>17</sup> AD. B.D.R. (Aix), C 2922, lettre de Robineau, 11 juil. 1759.

<sup>18</sup> BMVR, Ms 988-1006, to. 1, f<sup>o</sup> 2-3, « Noms de messieurs de l'Académie de peinture et de sculpture de Marseille », 25 sept. 1752 ; f<sup>o</sup> 5-7, « Statuts et règlements de l'académie de peinture et de sculpture établie à Marseille », 25 sept. 1752.

<sup>19</sup> AD. B.D.R. (Aix), C 2922, lettre de Verdiguier, 11 oct. 1759.

<sup>20</sup> *ibid.*, lettre de Robineau, 24 mars 1763.

mentionnée, et Verdiguier semble travailler sa dimension « académique » dans une perspective d'auto-promotion professionnelle. Pour cette deuxième commande, si le choix de l'exécutant se porte naturellement sur Verdiguier, celui de l'auteur/dessinateur du modèle s'avère moins aisé. À Marseille, Pierre de Robineau est décédé et personne n'est pressenti pour proposer le dessin des armes et de l'inscription. Gallois de La Tour et le gouverneur civil de Minorque, M. de Caussan, s'en renvoient la responsabilité mutuelle<sup>22</sup>, tentant d'ailleurs de mobiliser, en vain, la veuve du comte de Lannion visiblement « malade et languissante »<sup>23</sup>. C'est finalement Roussel, avocat au parlement de Paris qui est choisi pour fournir « l'empreinte » des armes ainsi que l'épithaphe, rédigée cette fois-ci en latin, à l'exception de « l'inscription française envoyée de la cour<sup>24</sup> ».

Une fois réalisés, les tombeaux de 1759 et de 1762 sont expédiés à Minorque à M. de Caussan. Antoine de Caussan<sup>25</sup>, intendant de l'île, est alors l'*alter ego* du gouverneur militaire, en charge l'administration civile. Comme Frémeur et Lannion, il avait fait les campagnes d'Italie sous les ordres de M. de Belle-Isle<sup>26</sup>. C'est également un homme intégré dans les cercles académiques : à Montpellier où il réside un temps comme commissaire ordinaire des guerres en Languedoc, il est mentionné comme associé libre de la Société royale des sciences de la ville<sup>27</sup>. Intendant de Minorque durant l'intégralité de la présence française, il se trouve, de fait, à l'extrémité de la chaîne relationnelle ayant permis la commande, la réalisation et la mise en place des tombeaux des gouverneurs. À cet égard, lui revient l'organisation de la cérémonie célébrative et commémorative qui marque leur inauguration. Ainsi, à l'issue du service religieux scandé par « trois salves de cinq pièces d'artillerie » en l'honneur de Frémeur, Caussan rédige-t-il l'état des dépenses qu'il envoie à des Gallois de la Tour de la part de Robineau, suivant en cela les ordres du maréchal de Belle Isle<sup>28</sup> : la boucle est ainsi bouclée.

### **Les tombeaux et la production d'images « minorquines »**

La réalisation des tombeaux des gouverneurs de Minorque s'inscrit par ailleurs dans un contexte de production d'images et de textes dont il convient de prendre la mesure. La victoire de Mahon avait fait converger les yeux du royaume vers la méditerranée, décentrant le théâtre militaire qui se déroulait principalement outre-Atlantique. Elle avait donné lieu à une production prolifique de textes, poèmes, odes, chansons et textes panégyriques, dont celui de Voltaire<sup>29</sup>. Des festivités tant à la cour qu'en province avaient également scandées les mois qui avaient suivis la victoire, comme en témoigne le compte rendu du 16 août de la *Gazette de*

---

Pourtant, le chemin sera encore long pour l'artiste avant d'être reconnu dans la capitale madrilène, sa carrière se déroulera entre Cordoue, Grenade et Jaén et il devra attendre 1780 pour être membre de l'Académie de San Fernando de Madrid.

<sup>21</sup> *ibid.*, lettre de M. de Caussan, 24 mars 1763.

<sup>22</sup> *ibid.*, lettre de Gallois de La Tour à Caussan et réponse, 5 sept. 1762 et 17 oct. 1762.

<sup>23</sup> *ibid.*, lettre de Roussel, 29 janv. 1763.

<sup>24</sup> *ibid.*, lettre de Robineau, 24 mars 1763

<sup>25</sup> QUILLON, E. *Port-Mahon. La France à Minorque sous Louis XV, d'après les documents inédits des archives de France et des Baléares*. Paris : Ernest Leroux éditeur, 1894, p. 75.

<sup>26</sup> En 1754, il reçoit le brevet de commissaire-ordonnateur ; en 1769, il est également nommé intendant de polices et de finances (*Journal historique de la conquête de l'Île de Minorque*, 1756, p. 53).

<sup>27</sup> *La France littéraire*, Jacques Hébrail, Vve Duchesne 1769, p. 113.

<sup>28</sup> AD. B.D.R. (Aix), C 2922, lettre de Caussan, 6 oct. 1759.

<sup>29</sup> VOLTAIRE, « A M. le duc de Richelieu sur la conquête de Mahon. 1756 », *Œuvres complètes : épîtres et stances*, LXXIX, Paris, Antoine-Augustin Renouard, 1819, p. 181-182 ; *Recueil général des pièces, chansons et fêtes données à l'occasion de la prise du Port-Mahon*, s.l. [en France], 1757 ; BNF Arsenal, cote 6870, Pièces relatives à la prise de Port-Mahon, 1756

*Brunzvic*<sup>30</sup>, ou encore la gravure du feu d'artifice du 25 juillet 1756, tiré devant l'Hôtel de ville de Paris. Cette image, qui connut une certaine diffusion, montre l'installation éphémère réalisée à cette occasion : sur le mode héroïque et allégorique « un grand trophée de guerre à la gloire du roi » donne à voir des « soldats vainqueurs sur les débris du Fort Saint-Philippe ». La description précise en outre que « La France entourée de génies et de héros paraît sur le lieu de la principale attaque et consacre ce monument en présence de Mars et de Minerve<sup>31</sup> ». En 1756, l'heure est à la célébration, et tous les supports sont mobilisés qu'ils soient littéraires, visuels<sup>32</sup> ou topographiques<sup>33</sup>.

À Marseille, l'événement trouve un écho d'autant plus fort que la ville avait suivi les préparatifs de la flotte. Ainsi, le 29 août 1756, le sculpteur Jean-Michel Verdiguier, directeur de l'Académie de peinture de la ville expose-t-il un relief représentant la *Prise du Fort Saint-Philippe* et le peintre Jean-Joseph Kappeler (1706-1790), professeur, une grande toile dont le *Mercure de France* donne le détail : « Le Port de Marseille et l'Embarquement des munitions de guerre et de bouche, que l'on a fait pour l'expédition de l'Isle Minorque, par les ordres et en présence de M. le Maréchal de Richelieu<sup>34</sup> ». Les deux œuvres sont présentées lors de l'exposition annuelle de l'académie qui se tient alors à l'Arsenal, lieu même du sujet du tableau, permettant ainsi une superposition de l'œuvre et du modèle, proche d'une mise en abyme<sup>35</sup>. Dans le même temps, l'Académie des belles-lettres, qui a reçu le maréchal de Richelieu en vainqueur, met au concours de poésie le thème de « la conquête de Minorque » avec succès puisque trente-six œuvres furent composées à cet effet<sup>36</sup>.

Trois années plus tard, la France est en difficulté sur de nombreux théâtres d'opération dans le monde. La méditerranée reste pour elle un enjeu de taille, face à la pression anglaise qui cherche à la prendre en étau. Des troupes importantes sont stationnées à Minorque<sup>37</sup>, les villes portuaires, comme Marseille<sup>38</sup>, sont en état d'alerte et la diplomatie française s'active pour prendre pied en Corse. La commande de 1759, dont la dépense est prise sur le compte de l'extraordinaire des guerres, s'inscrit ainsi dans une période de volonté de renforcement de la présence française en méditerranée. En 1763, date de la mise en place du tombeau de

---

<sup>30</sup> *Gazette de Brunzvic*, num. LXIX, 16 août 1756, p. 274. On peut également citer : « Feste donnée à monsieur le maréchal duc de Richelieu, à son retour de l'expédition de Minorque, par madame la marquise de Monconseil, à Bagatelle, le 9 septembre 1756 » (BNF Arsenal, cote 3270).

<sup>31</sup> « Décoration du feu d'artifice qui a été tiré le 25 juillet 1756 devant l'Hôtel de ville par les ordres de Monsieur de Bernage, conseiller d'état... en réjouissance de la prise des Forts du Port Mahon », Gravure, Jean Damin dessinateur, 1756.

<sup>32</sup> Un nombre important de cartes et plans furent dressés à cette occasion, notamment : BELLIN. *Carte des Isles de Maiorque, Minorque par Mr. Bellin ingénieur du Roy et de la marine, 1756* ; LE ROUGE, Georges-Louis, *Isle Minorque. Mahon veü par le Nord, Fort St. Philippe veü par le Nord-Est, 1756* ; BNF, [en attente de cotation], « Episodes de l'expédition française de Minorque en 1756 » (le dessin est composé de trois scènes : combat naval ; scène d'altercation sous les fenêtres de l'amiral Bing ; assaut donné contre le fort Saint-Philippe).

<sup>33</sup> Une des rues de Paris, à proximité de l'hôtel Richelieu, reçut ainsi le nom de Port-Mahon (LOCK, Frédéric. *Dictionnaire topographique et historique de l'ancien Paris indiquant la situation, l'origine et l'étymologie des rues*. Paris : Hachette, 1855, p. 40).

<sup>34</sup> *Mercure de France*, 1756, vol. 2, p. 182, cité dans le catalogue d'exposition, *Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 56. Le tableau est conservé au musée des beaux-arts de Marseille (H. 126 ; L. 203).

<sup>35</sup> Cette œuvre faisait sans doute écho à celle du peintre brestois Nicolas Ozanne (1728-1811), *Départ de Toulon pour l'expédition du Port-Mahon le 10 avril 1756* (Le tableau aurait été commandé par Louis XV pour le Maréchal-duc de Richelieu. Il a été acquis par le musée des beaux-arts de Brest en 2002).

<sup>36</sup> LAUTARD, Jean-Baptiste. *Histoire de l'Académie de Marseille, depuis sa fondation en 1726 jusqu'en 1826*. Marseille : Achard imprimeur, 1826, p. 223-224.

<sup>37</sup> DESMOND, Gregory. *Minorca, the Illusory Prize: A History of the British Occupations of Minorca Between 1708 and 1802* : Associated University Press, 1990, p. 73.

<sup>38</sup> Plusieurs documents d'archives en témoignent (A.M. Marseille, EE 41/5, lettres du duc de Villars, 4 juin 1760 : sur l'avis du maréchal de Thomond lui annonçant le prochain départ de l'escadre anglaise pour la méditerranée ordre de mettre les batteries en état de défense ; ordres transmis à M. de Piles de presser l'armement des batteries de la ville).

Lannion, la situation a évolué : une redistribution des rapports de force a été opérée et Minorque doit être rendue à l'Angleterre. Aussi, les échanges de lettres attestent de la volonté impériuse de poser les plaques de marbre avant le départ des troupes françaises<sup>39</sup>. Devant les contraintes du sculpteur Verdiguier, qui ne promet rien avant le 25 mars, Robineau ne peut qu'affirmer qu'à réception des marbres il ne perdra pas un seul instant pour l'expédition, invoquant Dieu pour qu'il « veuille qu'il se présente alors des bâtiments prêts à partir pour Mahon », alors qu'il n'a « plus la ressource de l'envoi des vivres<sup>40</sup> ».

### Formes, textes et enjeux des tombeaux

Dans ce contexte géopolitique tendu, les tombeaux des gouverneurs de Minorque ont une valeur de marqueur. Le choix de leur mise en place dans l'église paroissiale de Mahon et non dans celle de San Luis doit être souligné. En effet, l'église San Luis, inscrite dans un projet global de fondation de ville, avait été récemment élevée en l'honneur de Louis XV et placée sous la titulature de saint Louis, roi de France<sup>41</sup>. Un obélisque, dans la perspective de l'entrée, commémore d'ailleurs l'action du marquis de Frémeur et du comte de Lannion pour l'urbanisation du lieu, créant un lien étroit et dynamique entre l'église et l'ensemble de l'espace public. Mahon, quant à elle, devait son développement et ses aménagements au gouverneur Richard Kane et possédait alors une forte charge anglaise. Ce dernier avait choisi de privilégier cette place stratégique à partir de 1722, au détriment de Ciutadella, la première capitale historique de l'île. L'installation des tombes à Santa Maria doit ainsi être perçue comme une volonté de privilégier l'espace politique de Mahon - capitale militaire et administrative de l'île -, plus que la valeur mémorielle de San Luis.

D'un point de vue formel, la principale caractéristique de ces deux tombeaux est leur simplicité qui doit être considérée au regard des moyens de financement de l'extraordinaire des guerres alors fortement sollicités. La volonté de Verdiguier de réaliser une œuvre de grande ampleur s'oppose ici à l'impératif économique des fonds octroyés. En 1759, alors que Verdiguier propose deux projets « ornés », l'un évalué à 9.000 et l'autre à 3.000 livres<sup>42</sup>, il est rappelé à Versailles qu'il ne s'agit « que de faire graver sur une tombe en marbre les armes [d'un] officier général avec l'inscription conformément au modèle »<sup>43</sup>. Les ambitieux dessins de Verdiguier sont ainsi retoqués, et le sculpteur doit se satisfaire d'une commande évaluée à 307 livres. La commande de 1762 ne dépassera pas, quant à elle, les 290 livres<sup>44</sup>. Proportionnellement, la part attribuée aux frais de transport et d'installation paraît conséquente, puisqu'elle représente plus d'un tiers du total de la dépense<sup>45</sup>. Elle dit l'importance du placement *in situ*.

Se conformant aux attentes, Verdiguier taille des tables de marbre - un blanc veiné de gris - et les orne d'inscriptions gravées et dorées. Il cerne le tout d'une bordure de marbre noir, reprenant le code chromatique et formel des litres funéraires appliquées habituellement sur les murs des églises. Dans un espace méditerranéen, où les tombeaux en ronde-bosse sont rares<sup>46</sup>, la sobriété de ces tombes murales n'obère en rien leur valeur. Bien plus, elle permet

<sup>39</sup> AD. B.D.R. (Aix), C 2922, lettre à M. de Caussan, 4 févr. 1763.

<sup>40</sup> *ibid.*, lettre de Robineau, 7 mars 1763.

<sup>41</sup> L'église avait été terminée en 1761.

<sup>42</sup> AD. B.D.R. (Aix), C 2922, lettre de Robineau, 11 juil. 1759.

<sup>43</sup> Le modèle est conservé dans la liasse de correspondance.

<sup>44</sup> AD. B.D.R. (Aix), C 2922, lettre de M. de Caussan, 24 mars 1763.

<sup>45</sup> *ibid.*, État des dépenses, 3 janv. 1760.

<sup>46</sup> BERTRAND, Régis. « Tombeaux, épitaphes et prétentions nobiliaires dans la Provence d'Ancien Régime ». In : *Le second ordre : l'idéal nobiliaire. Hommage à Ellery Schalk*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1999, p. 335-345 ; ROFFIDAL, Émilie. *Histoires sacrées. Mobiliers des églises marseillaises et aixoises au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Aix-en-Provence : PUP, p. 209-228.



de concentrer l'attention du visiteur sur les armoiries représentées dans une forme développée, avec licornes, tentures, rubans et couronnes. En leur centre, l'écu apparaît comme un indice sémiotique fort. La figuration des faces, couronnes, hermines, merlettes ou autres quintefeuilles signale sans ambiguïté les possesseurs des tombes. Incisées dans le marbre, ces armoiries constituent l'essentiel de la décoration avec l'épithaphe qui les accompagne.

Le corps des textes est formé d'une accroche (« ci gist ») introduisant l'identité du mort, l'énumération de ses titres et fonctions ainsi que la date de son décès. En ancrant les défunts dans le territoire d'où ils sont originaires (la Bretagne) et en les rattachant aux lieux où ils ont exercés des responsabilités, ces inscriptions fonctionnent comme des identifiants incarnés et topographiques. Loin de solliciter les prières des passants, elles s'affirment comme des panégyriques que vient somptueusement clore la référence royale : « ce marbre a été posé par les ordres du roy Louis XV, pour conserver et honorer la mémoire d'un sujet vertueux et fidèle » est gravé de façon similaire sur les deux tombes. Au-delà de la glorification de l'homme illustre, le noyau central des épithaphes réside bien dans le principe même de leur installation : la volonté royale d'honorer la vertu et la fidélité de serviteurs de l'état et de marquer la présence du royaume de France dans un lieu et dans un temps riches d'enjeux. L'impression d'unité qui se dégage des tombeaux, au-delà de l'emploi divers du latin et du français, est renforcée par l'intention de leur donner des dimensions similaires et de les disposer « en vis-à-vis »<sup>47</sup>. L'un constitue un écho de l'autre, et leur mise en relation fait groupe, permettant de dupliquer leur force de communication et de diffusion.

Les tombeaux des gouverneurs de Mahon s'inscrivent ainsi dans une dynamique politique à l'échelle locale, nationale et internationale d'autant plus efficace que leurs épithaphes font l'objet de reproduction et de diffusion par le biais de supports imprimés. Ainsi, elles participent à la mise en place de stratégies où « l'inscription relève de l'art de gouverner »<sup>48</sup>. Elles illustrent également les rapports entre les académies littéraires et artistiques. Dans le cas minorquin, la primauté de l'Académie des belles-lettres Marseille (par la voix de son directeur Pierre de Robineau) sur l'Académie de peinture et de sculpture (incarnée par Jean-Michel Verdiguier) témoigne d'un lien de dépendance, voire de subordination. Cependant, bien plus que le témoignage d'un rapport inégalitaire entre institutions académiques qui reste encore à préciser, les tombeaux de Minorque sont surtout les témoignages d'une production d'objets hybrides, voire « frontières », où le texte prévaut sur la réalisation artistique, et où le choix du littérateur prime sur celui de l'artiste.

---

<sup>47</sup> La seule différence est que les armes seront placées au-dessus du marbre, certainement en raison de la taille de l'inscription.

<sup>48</sup> VUILLEUMIER, Florence, « La rhétorique du monument. L'inscription dans l'architecture en Europe au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n°156, 1987, p. 292.